ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sites naturels : Essonne

Question écrite n° 4461

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement, sur la necessite de classer en reserve naturelle l'Etang Vieux de Saclay et d'encourager les mesures de repeuplement en oiseaux et en ecureuils.

Texte de la réponse

Reponse. - L'etang Vieux de Saclay, terrain militaire, a fait l'objet d'une protection contractuelle signee le 21 aout 1980 entre le ministere de la defense et le ministere de l'environnement, en raison de son interet ornithologique et botanique. Ce protocole s'est accompagne de la mise en place d'un comite consultatif charge de donner son avis et de faire des propositions sur la gestion du site. Le secretaire d'Etat charge de l'environnement est bien entendu partie prenante a ce comite et s'efforce de favoriser, dans la mesure ou elles sont compatibles avec les necessites de securite militaire, des actions de surveillance, de maintien en etat du milieu et de protection des especes.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4461
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2970